

À la une

Le casse-tête de la régulation des legaltechs

Le forum parlementaire sur la legaltech, organisé le 18 juin 2018 par la commission des lois du Sénat, a permis aux avocats, universitaires, magistrats, parlementaires et fondateurs de legaltechs de débattre de l'avenir de la justice à l'aune des nouvelles technologies.



© Egor

Actualité

« Nous prévoyons une nouvelle mobilisation à la rentrée »

entretien avec Katia DUBREUIL

Doctrine

L'assureur et le procès pénal : une présence strictement limitée

étude par Agathe MOREAU
et Mathilde AROCK

Jurisprudence

Soumission aux appels d'offres : 20 ans après l'arrêt *Chronopost*, ça ne s'arrange pas !

note par Christophe PAULIN
sous Cass. com., 9 mai 2018

Chronique de jurisprudence de droit des sûretés

par Christophe ALBIGES
et Marie-Pierre DUMONT-LEFRAND

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Dorothee GALLOIS-COCHET**

Professeur à l'université Paris-Dauphine

• **Maud LAROCHE**

Professeur à l'université de Rouen Normandie

AVEC LA PARTICIPATION DE

Clément BARRILLON, Adeline BENOIT, Bastien BRIGNON, Matthieu BUCHBERGER, Marie CAFFIN-MOI, Étienne CASIMIR, Alexandre DALION, Dorothee GALLOIS-COCHET, Maud LAROCHE, Thibaut MASSART, Jean-Marc MOULIN, Isabelle PRODHOMME, Anne RABREAU, Karine RODRIGUEZ, Lauriane ROUGÉ-VIANCE, Myriam ROUSSILLE, Renaud SALOMON, Edmond SCHLUMBERGER, Mathieu STOCLET et Anne-Françoise ZATTARA-GROS



RÉSERVEZ DÈS À PRÉSENT
VOTRE FORMATION

Les Entretiens du Dommage Corporel 2018

Vendredi 23 novembre 2018 / 9H30-17H

Maison de la Chimie - PARIS 7^e



INTERVENANTS :

Claudine BERNFELD, avocat au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes de dommages corporels (ANADAVI)

Frédéric BIBAL, avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal, administrateur de l'ANADAVI

PROGRAMME PRÉVISIONNEL :

- Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel
- Atelier sur les bases de données en dommage corporel

Inscription : www.weezevent.com/dommage-corporel-2018

Informations complémentaires au 01 40 93 40 81 - Email : claire.lorentz@lextenso.fr

Gazette du Palais

La Gazette du Palais - Société du Harlay
12, Place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

Président du Conseil d'administration :
Marie Burguburu Charvet
Directeur général : Pierre-Yves Romain

Édité par Lextenso-éditions SA (locataire-gérant)

70, rue du Gouverneur Général Éboué
92131 Issy-les-Moulineaux Cedex

Président-Directeur général, Directeur de la publication :
Emmanuelle Filiberti

Rédacteur en chef : Clémentine Kleitz
Rédacteur en chef adjoint : Laurence Garnerie
Coordinatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach
Rédacteurs : Catherine Berlaud, Philippe Graveleau
Assistante d'édition : Elsa Boulinguez
Assistante de direction : Evelyne Chelza

Rédaction : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements : 70, rue du Gouverneur Général Éboué

92131 Issy-les-Moulineaux Cedex
Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : abonnements@lextenso.fr

Publicité : benoit.favre@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2018

* Prix TTC au n° : 15,32 €

+ frais de port

* Abonnement France (un an) :

Journal seul : 454,35 € TTC

Recueils + table seuls : 433,93 € TTC

Journal, recueil + table : 620,77 €

* Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 505 €

Journal, recueil + table : 697 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @gazpal

Commission paritaire n° 0523 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Jouve 1, rue du Docteur Sauvé 53100 Mayenne

sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Italie,

issus de forêts gérées durablement ;

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 208 g éq. CO₂



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :

Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas
de page et espaces compris). Nous vous remercions
par ailleurs d'indiquer vos coordonnées complètes
ainsi que vos titres ou fonctions professionnels.
La rédaction n'est pas responsable des manuscrits
communiqués.

La Gazette du Palais se référence de la manière suivante :
Gaz. Pal. 3 janv. 2017, n° 257k3, p. 27

Actualité

- Le casse-tête de la régulation des legaltechs 5
- « Nous prévoyons une nouvelle mobilisation à la rentrée »
entretien avec Katia DUBREUIL 9

Doctrine

- L'assureur et le procès pénal : une présence strictement limitée
étude par Agathe MOREAU et Mathilde AROCK 12

Jurisprudence

- Soumission aux appels d'offres : 20 ans après l'arrêt *Chronopost*,
ça ne s'arrange pas !
note par Christophe PAULIN sous Cass. com., 9 mai 2018 17
- Le déclenchement de l'effet extinctif de la prescription
de son obligation par le débiteur
note par Marc MIGNOT sous Cass. com., 9 mai 2018 20
- Généralisation de l'obligation de motivation des peines :
les amendes contraventionnelles également concernées
note par Olivier BACHELET sous Cass. crim., 30 mai 2018 23
- Chronique de jurisprudence de droit des sûretés
par Christophe ALBIGES et Marie-Pierre DUMONT-LEFRAND 27
- Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation
par Catherine BERLAUD 37
- Panorama de jurisprudence du Conseil d'État
par Philippe GRAVELEAU 43

Gazette Spécialisée

DROIT DES SOCIÉTÉS

47

Sous la responsabilité scientifique de
Dorothee GALLOIS-COCHET et Maud LAROCHE